Image not found or type unknown

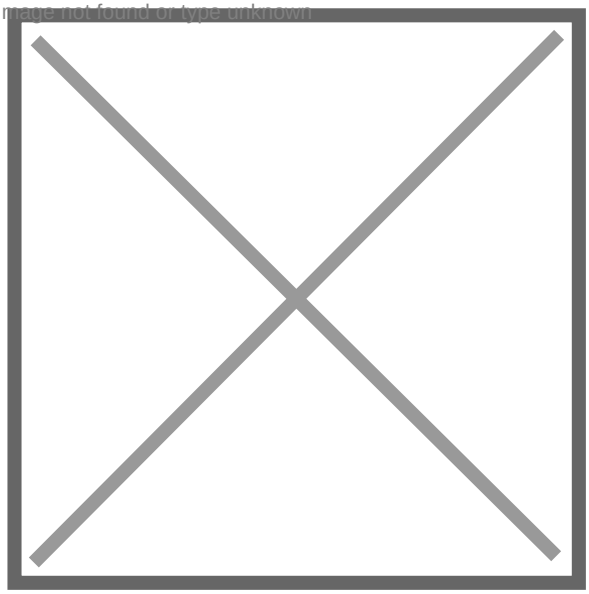

Confiscation de portable par un proviseur de lycee

Par **waza**, le **22/03/2014** à **17:13**

bonjour, je me suis fait confisqué mon portable après l'avoir utilisé en cours. Celui ci a ensuite été remis au proviseur du lycée après avoir récupéré ma carte SIM mais sans l'avoir éteint. mon portable est donc confisqué pendant 3 semaines (jusqu'aux prochaines vacances). Le règlement intérieur stipule bien que l'utilisation du téléphone portables est interdite pendant les cours, mais il n'est stipulé nul-part que son utilisation peut entraîner sa confiscation. Ce portable contient des informations qui me sont nécessaires et constitue le seul moyen de joindre mes parents.
ma question est, le proviseur à t-il le droit de conserver mon portable ? et comment faire pour le récupérer ?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le **23/03/2014** à **12:10**

Bonjour,
Vous avez posté 2 fois votre message et obtenu des réponses sur l'autre discussion lien, je vous demande donc de rester à présent sur l'autre discussion.
Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés